

Aveos en faillite: bonne nouvelle pour les employés...

Publié le 26 novembre 2013 à 08h53 | Mis à jour le 26 novembre 2013 à 08h53



Photo Christinne Muschi, Archives Reuters

La faillite officielle d'Aveos permettra aux anciens employés d'avoir accès au Programme de protection des employés et de réclamer les indemnités qui leur sont dues.



Marie Tison

La Presse

Aveos a officiellement déclaré faillite vendredi. Ironiquement, c'est une bonne nouvelle pour les anciens employés de l'entreprise d'entretien d'avions.

«Un des bénéficiaires, c'est que maintenant, les employés peuvent avoir accès au Programme [fédéral] de protection des salariés, a déclaré la syndic Sheri Aberback, de la firme MNP, dans une entrevue téléphonique avec La Presse Affaires. Il faut qu'une entreprise soit en faillite ou mise sous séquestre pour que les employés puissent faire leur réclamation.»

Aveos, l'ancienne division d'entretien d'avions d'Air Canada, a abruptement fermé ses portes le 18 mars 2012. L'entreprise s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), et le syndic FTI Consulting a entrepris un long processus de vente d'actifs.

Or, les employés ne peuvent faire une réclamation en vertu du Programme de protection des salariés lorsqu'une entreprise se place sous la protection de la LACC.

Ce programme fédéral permet aux employés de récupérer des salaires, des indemnités de vacances, des indemnités de départ et des indemnités de préavis impayés. Le montant maximal qui peut être remboursé est de 3646\$.

Dans le cas des anciens employés d'Aveos, soit environ 2700 personnes, on parle essentiellement d'indemnités de vacances et de préavis.

«Ça représente des millions de dollars, a affirmé Mme Aberback. Nous sommes en train de préparer le tout pour que les employés puissent avoir leur argent le plus rapidement possible.»

C'est vendredi dernier, en Cour supérieure, que FTI Consulting a mis fin aux procédures en vertu de la LACC et que la firme MNP a pris le relais en déposant une demande de faillite et de mise sous séquestre. Le juge Mark Schrager a accédé à la demande.

Entreprise démantelée

Dans les faits, il ne reste plus grand-chose d'Aveos. La société britannique AJ Walter a fait l'acquisition de l'unité d'entretien de composants, alors que le géant américain Lockheed Martin a repris l'unité d'entretien des moteurs. Ils ont embauché environ 200 anciens employés d'Aveos jusqu'ici et pourraient en embaucher jusqu'à 400 autres au cours des années à venir.

Faute de preneur, l'unité d'entretien de carlingues a dû être liquidée.

Il reste environ 10,7 millions dans les coffres de la compagnie. Or, les créanciers garantis réclament 366 millions et les créanciers non garantis, 105 millions. Pour les employés, on parle d'une créance de près de 13 millions.

«Dans ce dossier, nous avons un déficit de 469 millions de dollars», a indiqué Mme Aberback.

Le dossier Aveos ne disparaîtra toutefois pas totalement de l'actualité. Le gouvernement du Québec a poursuivi Air Canada après la fermeture d'Aveos parce qu'en vertu de la loi sur sa privatisation, le transporteur devait maintenir des centres d'entretien et de révision à Montréal, Winnipeg et Mississauga.

Québec a gagné une première manche en Cour supérieure en février dernier, mais Air Canada a décidé d'en appeler de cette décision.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.